

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

CHARENTE

2022_2_1



Date de convocation :
1^{er} février 2022

Date d'affichage :
1^{er} février 2022

OBJET :

**Cimetière, tarifs des
concessions**

Nombre de conseillers

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Votants : 6

Nombre de conseillers

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune d'ORADOUR

Séance du 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 février, à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry, M. SICARD Eric

Excusé(s) : Mme BAILLARGEAU Corinne, Mme MAUFRAS Angélique,

Absents : M. BERTRAND Pascal, Mme MONToux Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire, Didier LAVERGNE, présente au conseil municipal la nécessité de revoir la tarification des concessions du cimetière. La tarification proposée se présente ainsi :

- Concession perpétuelle : 80€
- Concession cinquantenaire : 50€

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette tarification.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

